

Compte rendu de l'Assemblée plénière de la SAES

6 septembre 2019

Intervention de Jean Viviers, président de la section 11 du CNU

Chères collègues, chers collègues,

J'adresse d'abord mes remerciements aux organisateurs, au président Wilfrid Rotgé et au bureau de la SAES. C'est volontiers que j'ai répondu à votre invitation de présenter un compte rendu des travaux et des réflexions de la section 11 du CNU devant cette assemblée, section qui a désormais changé de dénomination : « Études Anglophones ».

Le CNU a cinq missions, qui concernent les qualifications, les CRCT, les avancements, la PEDR et le « suivi de carrière ».

Qualification 2019

MCF : 194 candidats 151 qualifiés soit 78%. 111 femmes et 40 hommes, 79 titulaires d'un concours, 72 non. 33 requalifiés. Universités de soutenance les plus représentées : Paris Diderot et Sorbonne Université (10), Paris 3 et Aix-Marseille (9), Toulouse et Strasbourg (6)

PR 37 candidats 28 qualifiés soit 76%. 19 femmes et 8 hommes (19 titulaires de concours et 9 non).

La section 11 a un taux de qualification élevé, comparée à d'autres. Il est rappelé aux candidats de bien veiller au calendrier (en deux phases, l'inscription a lieu avant même la soutenance pour les thèses ou HDR de fin d'année civile)¹ et de joindre sa thèse ou son dossier HDR complet. Tout est dématérialisé. Un appel est possible après deux refus de qualification, il prend la forme d'une audition devant ce qu'on appelle le « groupe 3 » (bureaux des sections 7 à 15).

CRCT

55 demandes (en baisse) émanant de 39 MCF et 17 PR. La section disposait de 9 semestres, en a attribué 3 à des PR et 6 à des MCF. Elle a rédigé une motion regrettant une nouvelle fois ce nombre trop faible, au regard de la qualité de nombre de projets. Les candidats ont une deuxième chance en local.

Avancements

MCF

35 promotions à l'Hors classe (pour 105 dossiers)

23 promotions à l'Échelon Exceptionnel créé l'an dernier (pour 35 dossiers).

Professeurs

PR 1 11 promotions pour 71 candidats (un peu plus de 1 sur 7)

PREX 1 8 promotions pour 51 candidats, moins de 1 sur 6

PREX 2 3 promotions pour 25 candidats, moins de 1 sur 8.

Dans ce domaine aussi les candidats voient leur dossier transmis à l'établissement, avec, pour la première fois en 2019, un *avis* du CNU (la très grande majorité des dossiers ont reçu l'avis 1, qui signale un dossier satisfaisant à tous égards mais une non promotion due au petit nombre de promotions disponibles. Il est recommandé de rédiger son dossier avec soin, de préciser tout

¹ Dates limites : 24 octobre pour l'inscription, 17 décembre pour la transmission des pièces. Voir Galaxie.
https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/qualification/calendrier_qualification_2020.pdf

ce qui doit l'être, enseignement, responsabilités, publications classées par rubriques (pagination incluse).

PEDR

La session a eu lieu les 24 et 25 juin 2019 à Aix-en-Provence. Les dossiers sont évalués et répartis en trois ensembles prédéterminés (20 % de A de % B de 50% C). Le CNU est ici consultatif, l'établissement décide d'attribuer selon ses critères au vu des lettres, et peut faire varier les montants selon sa politique. Une situation inégalitaire est ainsi créée : avec exactement les mêmes notes et quatre sous-notes, un. e collègue obtiendra ou non une PEDR et s'il l'obtient, d'un montant variable. La ministre Madame Vidal souhaite la création d'une nouvelle prime PEEDR, le E désignant l'enseignement : la question de qui évaluera, CNU et/ou établissement, n'est pas, à ma connaissance, encore arbitrée, la CP-CNU ayant demandé que le CNU ne soit pas exclu du dispositif.

Suivi de carrière

La section a décidé cette année encore de ne pas mettre en œuvre ce dispositif, par un vote à l'unanimité à bulletin secret lors de sa dernière AG le 15 mai. Les garanties demandées n'ont jamais été fournies (caractère volontaire de la demande, confidentialité de l'avis, finalités du suivi de carrière toujours non précisées).

Commentaires

Voici quelques commentaires de nature politique ou prospective, pour ce dernier exposé de ma part devant la SAES et dans ce bel amphithéâtre de la rue de l'École de Médecine.

La qualification est remise en cause dans son principe depuis quelque temps. L'actualité récente a vu trois députés de la majorité proposer le 15 mai un amendement au projet de loi de « transformation de la fonction publique », amendement qui a été retiré ² (il y avait eu un précédent le 21 juin 2013 au Sénat). Le texte proposait de permettre à des établissements de déroger à la qualification, à titre expérimental.

La CP-CNU, l'organe qui regroupe les bureaux de toutes les sections, a immédiatement rappelé son attachement à une répartition des rôles entre le CNU, instance nationale fondant ses décisions sur des critères nationaux transparents car publics, cohérents avec le statut national des enseignants-chercheurs (qui appartiennent à la fonction publique d'État) et les établissements qui recrutent selon les profils qu'ils ont définis.

Le système repose sur cet équilibre entre échelon national et échelon local. Le CNU est décisionnel en matière de qualifications, d'avancements et de CRCT (il est consultatif sur la PEDR) et ses décisions s'imposent aujourd'hui aux établissements, mais on voit bien la contradiction de plus en plus évidente entre un cadre national et des établissements autonomes, disposant des RCE (responsabilités et compétences élargies) et notamment de la gestion de leur masse salariale. Le président de la République s'est prononcé avant son élection, et récemment lors d'une rencontre à l'Élysée, en faveur d'une autonomie accrue. La CPU (Conférence des Présidents d'Universités) est sur cette ligne : avant l'été (le 21 mai) elle a rendu public un texte intitulé *La CPU pour une approche proactive de l'autonomie* dont voici quelques extraits :

3. Donner à l'université l'autonomie à la fois de recrutement et de gestion des carrières de ses personnels, ce qui passe par :

² Il s'agit de l'amendement Gattolin, Bouchoux, Blandin, Benbassa voté par le Sénat le 21 juin 2013 (suppression de la qualification sur laquelle l'Assemblée nationale était ensuite revenue). Une pétition en 48 heures avait rassemblé des milliers de signatures.

la suppression de la qualification, et la révision de l'ensemble de la procédure de recrutement des enseignants-chercheurs ;

Des promotions décidées localement en s'appuyant sur un processus d'évaluation transparent ;

un assouplissement du cadre des missions des enseignants-chercheurs et de la comptabilisation de leurs activités, la règle des services de 192h TD équivalent présentiel, de plus en plus en décalage avec les nouvelles pratiques pédagogiques, devenant obsolète.

Un amendement-ballon d'essai et une position officielle de la CPU, tout ceci dessine un contexte dans lequel le cadre national de nos carrières est remis en question, même si un nouveau CNU sera élu en septembre -octobre. L'élection (par correspondance) est en cours. L'instance nationale pourrait d'ailleurs continuer d'exister mais avec des missions modifiées ou très amoindries. Or cette instance a une signification qui va au-delà d'elle-même ou de sa dénomination, et s'inscrit dans une logique qui garantit l'indépendance d'enseignants-chercheurs évalués par leurs pairs et non par leur hiérarchie locale (même si les CAC sont composés d'élus). Sous des noms différents, CSCU, CSU, cette instance a garanti les droits des universitaires, qui disposent d'un statut très protégé, issu plus largement de la réflexion sur la fonction publique menée dans le programme du Conseil National de la Résistance, et renforcé au début des années 1980. Notre statut n'implique pas une défense frileuse de structures jugées obsolètes au nom du mot d'ordre vaguement darwinien « il faut s'adapter », mais il est corrélé à une logique du service public au service de la Nation, au service de la jeunesse qui nous confie son avenir, au service de la recherche. Ce statut ne s'accorde pas bien avec un contexte concurrentiel d'établissements tendant à devenir des marques et à jouer des coudes dans les classements internationaux.

Je pourrais évoquer d'autres points dont nous avons discuté au CNU lors de nos assemblées générales, ainsi les Droits d'Inscription des étudiants non communautaires (nous avons pris une motion au CNU), ou aussi la fin de la labellisation nationale des EA (Équipes d'Accueil). Il y a beaucoup d'EA dans notre domaine, en lettres et langues et en droit aussi. Ces EA avaient-elles démerité ? Elles ont contribué à structurer beaucoup plus sérieusement notre recherche depuis 20 ans dans un champ où le CNRS est très peu présent. Aux tenants de l'évaluation systématique, on a envie de demander sur la base de quelle évaluation il a été décidé de mettre fin à cette labellisation *nationale* pour 4 ans après expertise HCERES par les pairs (un représentant du CNU figure aussi dans chaque comité). Bien sûr la réponse est à chercher dans le paradigme de l'autonomie et de sa conséquence : l'affaiblissement des cadres nationaux (statuts comme instances). Un importun que ce Conseil National aux yeux de bien des importants...

Le mandat du CNU actuel se termine bientôt, en novembre prochain. Il avait été installé, et son bureau et son président avaient été élus le 30 novembre 2015, (événement majeur, inexplicablement éclipsé par la COP 21 à Paris ...). Ses membres, élus de toutes listes et nommés, titulaires ou suppléants, ont beaucoup travaillé, je veux le souligner et leur rendre hommage. Nous avons examiné pas loin de 3000 dossiers, toujours évalués en binômes et dans le respect scrupuleux de chaque candidature qui nous a été soumise. Je ne peux qu'encourager nos collègues à voter lors des élections de l'automne (50% de participation seulement il y a quatre ans dans le collège B), à donner une forte légitimité à leurs représentants pour que leur voix soit audible. J'ai bon espoir que ce soit le cas. Le CNU a ses défauts sans doute, comme toute institution, mais il faut bien voir en quoi il se situe à un point du système où il gêne le déploiement de l'autonomie accrue. Je veux donc dire ici que la défense de l'instance nationale et des principes qui sous-tendent son existence me semble importante. Au moment où je m'appête à quitter le mandat électif que vous m'avez confié, je tiens aussi à vous remercier vivement, ainsi que remercier toute notre communauté, de cette confiance.

Simon Grivet WikiAuditions

L'objectif est de remettre un peu de transparence dans la procédure de recrutement (par exemple, la publication des dates d'audition, la composition du comité de sélection, la liste des candidats auditionnés, le classement final, etc.). WikiAuditions fonctionne sans problème déjà depuis 10 ans dans plusieurs disciplines. On pourra par exemple consulter celui de la section 21 & 22 (histoire) : <https://afhe.hypotheses.org/suivi-des-recrutements>

Dans tout concours, il y a publications des admissibles et des admis. WikiAuditions ne menace pas la confidentialité des débats. Il n'y a pas de contre-indication légale. Simon Grivet a sollicité le collègue de déontologie qui ne s'oppose pas aux WikiAuditions.

Des questions /remarques suivent la présentation de S. Grivet:

- * comme certains candidats téléphonent dans les universités pour connaître les résultats officieusement, autant que toutes les candidates et tous les candidats aient les mêmes informations
- * Qui contrôlerait le site ? S. Grivet indique que le site sera géré par deux universitaires de la section du poste recruté, il y aura le profil, la liste des admissibles et la liste des admis
- * On pourrait imaginer qu'un candidat demande que son nom ne figure pas sur le site (cela ne s'est pas encore fait)
- * serait-il possible de faire passer les informations sur Galaxie ? On pourrait imaginer un correspondant WikiAuditions
- * Serait-il possible d'avoir le même dispositif pour le recrutement ATER ?
- * Quel est l'intérêt des candidats de voir leur nom publié sur ces listes (dans la perspective de la carrière personnelle) ?
- * Redondance possible avec ce que les universités sont en train de mettre en place par rapport au label européen de recrutement ?

Un vote informel est proposé sur WikiAuditions:

5 abstentions

20 contre

23 pour.

*précision apportée par le président de la SAES : la SAES ne s'engagera que si l'AFEa le fait également ; nous travaillerons en lien avec le CNU. Nous souhaitons qu'il y ait un correspondant WikiAuditions au bureau de la SAES (et à celui de l'AFEa).

Représentantes du collège des doctorant.e.s : résultats de l'enquête sur les comités de suivi de thèse.

Voir leur présentation sur le site de la SAES :

<http://saesfrance.org/wp-content/uploads/2019/06/1806-Rapport-CSI.pdf>

Agrégation Externe d'Anglais – Bilan de la session 2019

Présentation faite par Françoise Bort, présidente du jury (2016 à 2019)

Lors de la session 2019, le nombre d'inscrits est passé, pour la première fois depuis plus de 4 ans, en dessous de 2.000 : la DGRH a enregistré 1.838 inscrits pour les 151 postes mis au

concours (14 postes de moins qu'en 2018).

Cette baisse se retrouve dans le nombre de candidats qui ont terminé les épreuves. Ce chiffre se situait jusqu'ici un peu au-dessus de 50 % des inscrits et passe cette année légèrement en dessous : 789 candidats ont terminé les 4 épreuves (318 candidats de moins qu'en 2018).

La barre de l'écrit a été fixée à 6,4 de moyenne, ce qui représentait 339 admissibles. Nous avons choisi de garder 8 séries de candidats pour les épreuves d'admission, comme en 2018, malgré la diminution du nombre de postes.

Sur les 339 admissibles, 296 candidats ont été présents aux épreuves d'admission.

Parmi les 43 candidats absents (le double des années précédentes), figuraient 36 candidats lauréats du concours interne 2019 (sur les 42 lauréats admissibles) ; et 7 candidats qui se sont désistés sans justification particulière.

La barre d'admission, qui correspond à la moyenne de 7,33, nous a permis d'attribuer tous les postes. Cette barre n'est pas la plus basse jamais adoptée, nous avons une barre à 7,2 en 2017. Mais il convient de noter qu'en 2017 la moyenne de 7,2 se trouvait au 203^e rang. La moyenne du 203^e de 2019 est de 6,48.

Deux éléments sont à retenir.

Tout d'abord, la crise du vivier, que le jury présentait lors des sessions précédentes, se confirme cette année, à travers la diminution du nombre de candidats et à travers le glissement d'une grande partie du classement vers le bas de l'échelle de notation.

Ensuite, l'augmentation constante du nombre de certifiés en poste parmi les candidats ne cesse de retenir l'attention du jury. Le mérite de ces candidats, qui préparent le concours seuls et dans des circonstances particulièrement difficiles, est salué comme il se doit par le jury. Les candidats certifiés se répartissent sur toute l'étendue du palmarès et cela mérite d'être souligné. Mais leur présence en si grand nombre dans le concours externe constitue matière à réflexion, dans la mesure où l'équilibre des deux concours interne et externe se trouve remis en question. Le concours externe devient l'une des rares voies de promotion accessibles aux certifiés, dans un contexte où l'offre de formations en cours de carrière est quasi nulle. Les bilans personnalisés permettent par ailleurs au jury de saisir l'ampleur du désarroi actuel des certifiés.

À titre indicatif, en 2019, nous comptons 182 certifiés sur les 339 admissibles (53 %), et 47 certifiés sur les 151 lauréats (35 %).

Pour compléter la physionomie de la session 2019, il convient de souligner que la tête du classement demeure stable et solide d'année en année. La note de 20 a été attribuée plus de dix fois et dans un grand nombre d'épreuves.

La session 2019 était la quatrième et dernière session de mon mandat. Au moment de passer le relais à Christophe Gillissen, professeur de civilisation britannique à l'Université de Caen, je voudrais saluer la remarquable fiabilité et la parfaite rigueur des directoires avec lesquels j'ai eu la chance de travailler. Qu'il me soit permis de citer les vice-présidents Antoine Mioche et Isabelle Leguy (IGEN) ; les secrétaires générales Laure Gardelle et Christelle Lacassain-Lagoïn ; ainsi que Christophe Gillissen, qui vient d'assurer pendant quatre ans les fonctions de vice-président et qui va donc garantir la continuité du directoire. Je leur exprime ici toute ma reconnaissance.

Agrégation Externe d'Anglais – Informations relatives à la session 2020 présentées par Christophe Gillissen (Président du jury à partir de 2020)

Comme chaque année, le directoire propose un retour aux candidats malheureux qui en formulent la demande dans les deux semaines qui suivent la publication des résultats de l'admission. Ces retours, qui débutent au mois de septembre, s'achèvent à la fin du mois d'octobre. Les candidats concernés doivent donc faire preuve de patience et ne pas s'inquiéter s'ils ne sont pas contactés dès la rentrée.

Pour la session 2020, le directoire sera composé de Christophe Gillissen (président, Université de Caen Normandie), Isabelle Leguy (vice-présidente, IGEN), Anne Rouhette (vice-présidente, Université de Clermont Auvergne) et Christelle Lacassain-Lagoïn (secrétaire générale, Sorbonne Université).

Le nombre de postes mis au concours ne sera pas publié avant le mois de novembre. Les épreuves d'admissibilité auront lieu du mardi 3 mars au vendredi 6 mars 2020. Le lieu des épreuves d'admission n'est pas encore connu, mais toutes les informations utiles se trouveront dans le rapport du jury 2019, à paraître à l'automne.

Il me reste à saluer la présidence de Françoise Bort, tant elle a fait preuve d'un dévouement sans faille pour garantir le succès du concours. Ayant eu le privilège d'être l'un de ses vice-présidents, je tiens à la remercier pour ces quatre années pendant lesquelles nous avons travaillé ensemble.

Agrégation spéciale d'Anglais – Bilan de la session 2019

Intervention rédigée par Isabelle Leguy, présidente du jury

La session 2019 a attiré un nombre de candidats légèrement en baisse, 96 contre 110 aux sessions précédentes. Le bilan chiffré montre cependant un nombre de candidats non éliminés quasi identique, 52 en 2019 pour 51 en 2018. La différence majeure se situe dans le résultat de l'admissibilité et de l'admission : 14 admissibles – 13 après un désistement – contre 23 en 2018 et surtout 5 admis en 2019 contre 10 aux sessions précédentes. Les admissibles étaient bien répartis entre les trois options ; parmi les admis : deux linguistes, 1 civilisationniste et deux littéraires.

Les candidats admissibles ont présenté des dossiers scientifiques issus de champs de recherche variés : l'anglistique pour la moitié d'entre eux, mais aussi le droit, la chimie, la sociolinguistique, les études de cinéma, le français langue étrangère. Tous, cependant, par leur situation professionnelle ou personnelle, ont vécu en pays anglophone. À titre d'exemple, la première reçue avait une thèse de chimie, le troisième une thèse sur le cinéma français – tous deux avaient vécu et étudié en pays anglophone.

La barre d'admission à 9.00 (de moyenne), qui a permis de pourvoir 5 postes sur les 10 mis au concours, s'explique par la prise en compte par le jury de plusieurs critères :

- la note d'anglais oral ;
- les notes inférieures à 5 en leçon ou en commentaire ;
- la barre d'admission de l'agrégation externe – l'agrégation spéciale ne peut pas se permettre un décrochage par rapport l'agrégation externe classique, dont elle émane.

L'examen de la session avec la DGRH, en particulier l'examen des résultats de l'admission, a induit une réflexion sur l'attractivité du concours (est-il bien connu des candidats ? est-il reconnu comme une agrégation externe au même titre que l'autre agrégation ?) et sur le nombre de postes pour la nouvelle session.

Après ce point sur la session passée, quelques informations sur la session 2020 :

- la section est ouverte, nous attendons le nombre de postes, qui pourrait être inférieur à ce qu'il a été pour les sessions précédentes (10 postes à chacune des trois sessions) ;
- le rapprochement entre les deux jurys des deux agrégations externes d'anglais s'accroît. Il paraît en effet souhaitable de proposer la possibilité d'intervenir dans les

deux jurys aux nouveaux collègues recrutés, compte tenu de l'investissement requis, pour un concours de courte durée, en matière de conception des sujets ou de rédaction des rapports ;

- enfin, le directoire accueille un nouveau vice-président, Christophe Gillissen, suivant en cela l'imbrication entre les deux directoires mise en place à la création du concours spécial.

Des statistiques et des observations plus détaillées seront données dans le rapport de jury à paraître à l'automne.

Agrégation interne d'Anglais – Bilan de la session 2019

Intervention rédigée par Valérie Lacor, présidente du jury

La session 2019 de l'Agrégation interne d'anglais s'est déroulée dans des conditions très satisfaisantes.

Je remercie vivement Bertrand Richet pour la qualité de l'organisation du concours qu'il m'a transmis ainsi que pour sa grande disponibilité lors de la passation de présidence. La permanence du Directoire (en partie renouvelé avec l'arrivée de Laurent Duhaupas aux côtés de Véronique Béghain et Daniel Ruff), a permis de garantir une continuité des pratiques. Je tiens à saluer tout particulièrement l'investissement du Directoire dans la nouvelle implantation des épreuves orales du concours au lycée Périer de Marseille, où nous avons bénéficié d'un excellent accueil auquel le jury et les candidats ont pu être sensibles.

Mes remerciements vont également aux membres du jury pour leur engagement, leur rigueur déontologique et leur excellence académique, qui font honneur au concours tout comme aux candidats. Le jury constitué pour la session 2019 s'inscrit dans les critères attendus de parité et de diversité, à la fois catégorielle et territoriale (toutes les académies métropolitaines étant représentées sauf trois).

La session 2019 se caractérise par une baisse sensible du nombre de candidats inscrits (essentiellement dans le public) avec un nombre de postes pratiquement identique : 70 pour le public, 17 pour le privé (+1 par rapport à 2018).

Si la barre d'admissibilité a été fixée à 9,54 pour le public et à 8,61 pour le privé, l'analyse des moyennes montre une stabilité dans les résultats obtenus, les variations étant peu significatives entre 2018 et 2019. Ainsi la meilleure moyenne des candidats admissibles est de 14,89 contre 14,58 en 2018 pour le public et de 13,12 contre 13,51 en 2018 pour le privé. A titre anecdotique on observe cependant une augmentation de la meilleure note obtenue en composition (19 contre 17,5 en 2018) et une baisse de la meilleure note obtenue en traduction (15,79 contre 16,58 en 2018).

La moyenne des candidats admis en 2019 (sur les épreuves orales d'admission) est quasiment identique dans le public et le privé avec 11,36 (public) et 11,32 (privé). La meilleure moyenne globale (sur les épreuves d'admissibilité et d'admission) fait apparaître un léger différentiel : 13,70 pour le public et 14,63 pour le privé.

Il est à noter que tous les candidats admissibles ont été présents et interrogés (176 pour le public et 41 pour le privé), ce qui n'est pas surprenant étant donné l'enjeu que représente le concours pour les candidats. Les postes ont tous été pourvus avec une barre d'admission à 10,34 pour le public et 10,37 pour le privé. Les heureux lauréats ont eu le mérite de franchir l'obstacle d'un concours dans lequel on compte plus de 12 candidats non éliminés (soit ayant composé et n'ayant pas eu de note éliminatoire) pour 1 poste.

Le rapport du jury, à paraître, analysera les prestations des candidats à partir des sujets proposés pour les épreuves écrites et d'exemples de sujets proposés pour les épreuves orales, tout en apportant des conseils destinés aux candidats souhaitant préparer le concours pour la première

fois ou l'ayant déjà préparé. La session 2020 du concours prendra en compte les nouveaux programmes du lycée général et technologique entrant en vigueur à la rentrée 2019.

CAPES : bilan de la session 2019 présentée par la présidente du jury du CAPES externe, Chantal MANES-BONNISSEAU

Le ministère de l'Education nationale a ouvert cette année 983 postes pour les concours de recrutement CAPES et CAFEP. L'état actuel du vivier de candidats rend difficile un recrutement au-delà de 1000 par an.

S'agissant de la composition en langue anglaise, on constate en 2019 une diminution de la moyenne des copies qui est de 6,1/20 après avoir atteint 6,4 en 2018, 7,3 en 2017 et 7,4 en 2016. Cette baisse continue des résultats ne manque pas d'alerter sur la préparation des candidats à la méthodologie de cette épreuve.

A l'épreuve de traduction, on se félicite à l'inverse de la stabilité de la moyenne des notes qui passe de 8,1 en 2018 à 8 en 2019.

Le jury a déclaré admissibles 1418 candidats au CAPES et 314 au CAPEF.

Bilan de l'admissibilité

	CAPES EXTERNE PUBLIC	CAFEP-CAPES PRIVE
Nombre de postes	832	151
Nombre de candidats inscrits	4017	1087
Nombre de candidats non éliminés	2459 (Soit 61,21% des inscrits)	630 (Soit 57,96 % des inscrits)
Nombre de candidats admissibles	1418 (Soit 57,63 % des candidats non éliminés)	314 (Soit 49,84 % des candidats non éliminés)
Moyenne des candidats non éliminés	7,17 / 20 (Soit une moyenne coefficientée de 28,66)	6,82 / 20 (Soit une moyenne coefficientée de 27,26)
Moyenne des candidats admissibles	8,67 / 20 (Soit une moyenne coefficientée de 34,65)	8,67 / 20 (Soit une moyenne coefficientée de 34,67)

En 2019, pour la seconde année consécutive, le jury a été très satisfait de noter que la qualité moyenne des prestations des candidats a permis de pourvoir tous les postes mis au concours.

Bilan de l'admission

	CAPES EXTERNE	CAFEP-CAPES PRIVE
Nombre de postes	832	151
Nombre de candidats convoqués à l'oral	1418	314
Nombre de candidats non éliminés ³	1303 (soit 91,89% des admissibles)	296 (Soit 94,27% des admissibles)
Nombre de candidats admis	832 (Soit 63,85% des candidats non éliminés)	151 (Soit 51,01 % des candidats non éliminés)
Moyenne des candidats non éliminés (total d'admissibilité et d'admission)	8,79 / 20 (Soit une moyenne coefficientée de 105,43)	8,91 / 20 (Soit une moyenne coefficientée de 106,91)
Moyenne des candidats admis (total d'admissibilité et d'admission)	10,32 / 20 (Soit une moyenne coefficientée de 123,83)	11 / 20 (Soit une moyenne coefficientée de 131,96)

Au terme de quatre années de présidence du concours, Chantal Manès Bonnisseau tient à remercier son vice-président Laurent Mellet et les autres membres du directoire qui ont accompli le travail avec elle. Elle sera succédée par Thierry Goater qui présidera le Capes interne, le Capes externe et le Capes 3ème voie. Le nombre de postes de la prochaine session sera connu en novembre 2019. Les épreuves écrites auront lieu les 26 et 27 mars 2020. Les oraux entre le 4 juin et 1 juillet 2020.

Questions aux présidences des jurys sur les concours de recrutement.

Question de Pierre Lurbe concernant l'option civilisation (agrégation externe)

Le texte des Journaux de Cook qui est au programme du concours est passionnant, mais il pose tout de même un problème de taille : il ne s'agit pas du texte qui a été publié et diffusé au

³ Personnes n'ayant pas eu de note éliminatoire (candidats absents, candidats qui ont obtenu une note de 0.00 à l'une des épreuves).

XVIII^e siècle, dans une version réécrite et révisée par les écrivains officiels désignés par l'Amirauté, mais des journaux originaux de Cook lui-même, qui n'ont été connus qu'au milieu du XX^e siècle. En d'autres termes, le texte au programme n'a eu aucun impact à la fin du XVIII^e siècle, et il ne pouvait pas en avoir parce qu'il était inconnu. Si, comme il est de règle, les commentaires de texte proposés à l'oral du concours sont tirés du texte au programme, comment les traiter puisqu'ils n'ont eu aucun écho contemporain, et n'ont donc pas fait partie du débat de l'époque, contrairement au texte publié par Hawkesworth (pour s'en tenir ici au premier voyage)? Cela veut-il dire que d'autres textes, contemporains du voyage de Cook (extraits du texte de Hawkesworth, du journal de Joseph Banks, etc..), pourront être proposés au commentaire, ainsi éventuellement que des documents visuels (les diverses représentations de la mort de Cook, par exemple) ? De même, la leçon prendra-t-elle appui sur le texte au programme, ou faudra-t-il élargir le champ ? Pour clarifier cette dernière question, aurait-on par exemple "Encounters with the natives in Cook's Journals" (référence explicite au texte au programme), ou bien "Encounters with the natives in Cook's voyages" (ce qui inviterait à élargir le corpus considéré ?). Dans l'intérêt des préparateurs, et des agrégatifs, il est très important que ces points soient éclaircis.

Réponse de Christophe Gillissen, président du jury de l'agrégation :

Pour la question d'option au programme de civilisation de 2020 (« Les voyages du capitaine James Cook, 1768-1779 »), les candidats se verront proposer dans le cadre de l'épreuve du commentaire uniquement un extrait de l'édition de Philip Edwards, parue chez Penguin Classics, à l'exclusion de tout autre document textuel ou iconographique.

S'agissant de l'épreuve de la leçon, les citations et notions porteront sur la question dans son ensemble, telle qu'elle est définie dans le texte de cadrage. Les citations pourront provenir d'autres textes de la période étudiée (tel celui de John Hawkesworth, *An Account of the Voyages Undertaken in the Southern Hemisphere*, 1773) ainsi que de textes postérieurs (ouvrages d'historiens, etc.).

Autres questions et remarques :

- **Que signifie l'inscription de certains candidats en liste complémentaire ?** C. Manès : nous connaissons le nombre de postes et au moment de l'oral, le Ministère peut attribuer des postes supplémentaires, en fonction des besoins, d'où la liste complémentaire constituée à partir des postes supplémentaires attribués.

- **Quand paraîtra le rapport de l'agrégation externe ?** F. Bort indique que 15 rapports différents doivent être relus. Cela ne peut être finalisé avant fin octobre.

- **A propos du rapport du CAPES**, C. Manès indique qu'il contiendra les notions et axes sur lesquels les candidats devront travailler et des sujets seront envoyés à la SAES (voir site SAES, onglet « concours »). Claire Tardieu rappelle que le site de la SAES (page Capes/programme/annexes) présente ces notions et axes.

- **Quid du devenir de l'enquête des doctorants** (environ 50 doctorants sur 500 doctorants) ? W. Rotgé répond qu'il existe un onglet « doctorants » sur le site de la SAES, qui présente ces résultats. Le VP chargé des relations avec les doctorants propose de faire une synthèse de l'enquête des doctorantes et de celle que Rémy Bethmont avait menée auprès des directeurs de thèse. Sur cette base, on prévoit d'établir une mini-charte (comme celle faite pour les directives d'HDR) qui serait mise sur le site de la SAES.